



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PAUL VI
AU CORPS DIPLOMATIQUE
ACCREDITÉ AUPRÈS LE SAINT-SIÈGE***

Lundi 12 janvier 1976

Madame et Messieurs les Ambassadeurs,

Nous disons d'abord notre vive gratitude à votre interprète distingué, pour les vœux aimables et cordiaux qu'il a voulu Nous présenter, en votre nom, au début de cette année nouvelle. Et c'est de grand cœur que, à notre tour, Nous vous offrons nos propres souhaits, pour vous-mêmes, pour les peuples que vous représentez et leurs gouvernants.

La rencontre d'aujourd'hui Nous donne aussi l'occasion d'exprimer notre reconnaissance à tout le Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, en particulier pour sa présence fidèle et appréciée aux moments les plus marquants de la célébration de l'Année jubilaire qui vient de se terminer. Votre participation n'a pas seulement ajouté un éclat aux diverses manifestations; elle a revêtu surtout une haute signification: elle rendait présents, en quelque sorte, dans la personne de leurs envoyés, les Etats qui ont avec le Siège Apostolique des relations officielles. Certes, la présence internationale assurée par vous n'était pas complète, elle n'atteignait pas celle des pèlerinages qui se sont succédés durant toute l'année; elle était cependant considérable vu le nombre et la diversité des peuples et des civilisations de tous les continents qu'elle représentait!

De cette Année Sainte, vous avez pu, ainsi, 'être des observateurs privilégiés, qualifiés et particulièrement attentifs. Attentifs, non pas tant aux aspects extérieurs et spectaculaires de l'événement, mais à ses significations profondes.

Cela correspondait à votre mission, aux devoirs qui lui sont inhérents et qui comportent, comme fondamentale pour votre action, une connaissance exacte de «ce qui se passe» au Saint-Siège et dans l'Eglise.

Naturellement, les Représentants des pays catholiques, ou de ceux où la présence des catholiques est notable, y trouvent des aspects intéressants à un titre tout à fait spécial et direct. Mais, même pour les autres, il y a, au moins, l'intérêt appelé par une «réalité» qui, sans aucun doute, a son poids et exerce son influence pratiquement dans le monde entier.

L'Année Sainte maintenant terminée n'a certainement pas eu, même de loin, l'importance du Concile œcuménique Vatican II, qui faisait déjà l'objet de l'observation et de l'appréciation des diplomates accrédités auprès du Saint-Siège. Mais elle a été, elle aussi, un événement «majeur» dans la vie de l'Eglise et les activités du Siège Apostolique.

Elle s'est trouvée en effet située à dix ans de la conclusion du Concile Vatican II, au moment précisément où fermentaient, avec abondance et parfois même de façon tumultueuse, des idées et des réflexions, des projets et des initiatives qui ont leur origine dans le Concile et en ont été nourries; c'est dire que l'Année Sainte était destinée à en ressentir les conséquences bénéfiques de même que, dans notre intention, elle avait pour but d'en favoriser et d'en hâter la maturation, dans sa plénitude et avec toute l'ampleur possible.

Le renouveau, c'est-à-dire le fait pour l'Eglise de se retremper dans la fraîcheur enrichissante de ses sources, afin de pouvoir affronter, avec la vigueur et l'enthousiasme d'un corps et d'un esprit revivifiés, les nouveaux défis des temps nouveaux: ce renouveau (ou *aggiornamento*), qui fut l'un des buts fondamentaux et, en quelque sorte, une note caractéristique du Concile œcuménique Vatican II, a été aussi le premier des objectifs que Nous avons fixés - à l'Eglise et à chacun des fidèles - pour la célébration de l'Année Sainte. Nous avons voulu lui en ajouter un autre, qui lui était pour ainsi dire parallèle et en tout cas uni de manière vitale, comme l'est un fruit à la racine profonde: celui de la réconciliation, dans sa pleine signification et avec toute sa portée, réconciliation à l'intérieur des consciences et dans les rapports entre les hommes et entre les peuples.

Comment l'Année Sainte s'est-elle donc déroulée? Comment, dans quelle mesure a-t-elle atteint ses buts? Quel sens cela peut-il avoir pour l'Eglise et, hors de l'Eglise, pour le monde dans lequel elle vit et agit? Voilà, sans aucun doute, les questions que vous, diplomates accrédités auprès du Siège Apostolique, vous vous êtes posés, avec un intérêt, un sérieux, un souci d'exactitude - et donc d'objectivité - tout à fait particuliers, de même que particulières sont la nature, les finalités et les responsabilités de votre mission au service de vos pays et du monde.

Quelle est la réponse?

Il ne revient certes pas à Nous de la suggérer: elle pourrait peut-être apparaître partielle ou intéressée. Mais, faisant pleine confiance aux dons de pénétration et à l'amour de la vérité qui vous sont propres, Nous nous permettons d'attirer votre attention sur quelques points qui pourront vous aider à orienter vos réflexions.

1. En premier lieu, l'Année Sainte a confirmé, d'une façon qui peut difficilement être niée, que l'Eglise catholique est vivante (Nous parlons de l' Eglise catholique parce que l'Année Sainte en fut un événement spécifique, mais nos propos pourraient et devraient s'appliquer plus largement au christianisme, à la religion, au sens de Dieu). Elle vit, l'Eglise, dans les pays d'antique civilisation chrétienne; elle vit et elle fleurit dans les pays de nouvelle ou même de très récente évangélisation; de même que Nous savons qu'elle continue, grâce à Dieu, à vivre ou à survivre, même là où elle subit des limitations, des pressions ou des oppressions.

Elle vit non seulement, et pas tant, dans les manifestations extérieures, que plutôt dans la profondeur de l'adhésion des consciences et de la volonté: l'Année Sainte en a justement donné un ample et consolant témoignage.

2. L'Eglise s'est présentée avec le visage que le Concile Vatican II a voulu proposer avec une pureté retrouvée: non pas repliée sur elle-même, ou à la recherche jalouse d'affirmations propres, mais - tout en veillant avec soin à l'intégrité de son dépôt doctrinal et à l'authenticité de son témoignage - ouverte à de bonnes relations avec les autres confessions chrétiennes et même avec les autres religions (qui ont tenu, en diverses occasions, à être présentes à des manifestations religieuses de l'Année Sainte), relations aussi avec tous les hommes de bonne volonté. Et elle s'est présentée en proclamant à haute voix l'invitation à la compréhension mutuelle, à l'aide réciproque, à la réconciliation sincère et généreuse des esprits. Une Eglise, donc, vraiment «catholique», c'est-à-dire universelle: une Eglise de tous, même de ceux qui ne lui appartiennent pas, mais qui peuvent trouver en elle la parole de l'amitié, de la fraternité, de la paix.

3. Enfin la présence à Rome, auprès de la tombe du Prince des Apôtres et de la Chaire de son humble successeur, de représentations des Eglises particulières a offert, à nos yeux et à ceux du monde, une vue en quelque sorte panoramique de la situation dans laquelle se trouvent ces Eglises (nous ne parlons pas de leur «état» interne) dans les diverses parties du monde: les unes, libres; quelques unes opprimées et d'autres limitées dans l'exercice de leurs droits, comme cela s'est traduit par leur absence ou par leur participation réduite, mais si appréciée, au grand rassemblement jubilaire. Plus que des lamentations ou des regrets, cette dernière confirmation nous a suggéré et nous suggère un vœu et un appel.

Vous, Messieurs, dans la variété des Etats que vous représentez, si divers par leur situation géographique, par leurs traditions culturelles, par leur composition ethnique et religieuse, par leurs systèmes politiques et sociaux, vous proclamez par votre présence même la conviction que vos Gouvernements se sont formés, celle de l'utilité de rapports organiques et confiants avec le Siège Apostolique. Une telle utilité ne se réfère pas toujours et exclusivement au domaine des relations et des problèmes éventuels d'ordre bilatéral, qui concernent la vie et l'activité de l'Eglise dans vos pays respectifs: ces problèmes sont parfois de dimensions modestes, à cause de la modestie même de la présence de l'Eglise chez certains d'entre vous. Elle se rapporte plutôt, en nombre de

cas, aux problèmes de la vie et de l'ordre international, de la vie en commun pacifique, et à la vraie coopération entre les peuples.

Nous ne pouvons pas ne pas souhaiter qu'une telle conviction se répande toujours plus largement. Et nous ne disons pas cela parce que ce serait notre intérêt ou celui du Siège Apostolique, mais parce que nous sommes nous-mêmes convaincu, d'une part de la gravité des problèmes qui pèsent sur les rapports entre les peuples, et d'autre part, de la possibilité, encore qu'elle soit bien plus limitée que nous le voudrions, de contribuer à la recherche de leurs solutions.

Nous devons rappeler cependant que, plus que de notre contribution, on doit parler de celle de l'Eglise catholique, qui est la raison d'être et la force effective du Saint-Siège, de même que celui-ci en est le centre et le cœur.

Notre appel en faveur de l'Eglise catholique, où qu'elle se trouve, répond par conséquent aussi à l'intérêt que nous portons aux grandes causes de la paix et de la collaboration internationales.

Mais il se réfère naturellement avant tout aux raisons du droit et de la justice, dont le respect est le fondement et la condition d'une vie collective ordonnée et tranquille à l'intérieur des nations et entre elles.

Nous devons reconnaître que ces raisons trouvent un accueil et une affirmation toujours plus amples, au moins théoriquement, de la part des Etats et de leurs organisations.

Cela signifie qu'a pénétré toujours davantage dans la conscience des peuples cette persuasion que ce n'est pas l'intérêt exclusif et égoïste - «raison d'Etat» - qui peut être le principe de leur comportement; que la force ne peut être le critère de leurs rapports mutuels; que la violence n'est pas une méthode admissible dans la vie internationale.

Nous nous en réjouissons d'autant plus que nous y discernons comme le fruit des principes que le message évangélique et l'Eglise catholique pour sa part ont fortement contribué à faire pénétrer dans ce qui constitue le moderne droit des gens. Et même si dans nombre de cas, hélas, certains Etats, se fiant davantage à leur puissance qu'au respect du bon droit des autres, ne sont pas fidèles à ces normes et aux engagements solennellement souscrits qui s'en inspirent, ceci se fait avec une «mauvaise conscience» et avec la réprobation en outre de la conscience droite - on peut bien le dire - de l'humanité entière : réprobation qui, à la longue, ne peut pas demeurer sans résultats.

Le Saint-Siège attribue une telle importance à l'acceptation toujours plus large et à la formulation toujours plus exacte et plus engageante des principes juridiques et moraux qui doivent régler les rapports entre les Etats, qu'il voit dans la possibilité d'y apporter une contribution concrète, au delà des déclarations doctrinales, une des principales raisons de sa participation à la vie et aux activités

de la Communauté internationale.

Un exemple typique d'une telle participation a été la présence du Saint-Siège à la Conférence d'Helsinki. Il nous plaît d'en faire mémoire en cette rencontre. En effet, bien que regardant directement l'Europe (élargie cependant grâce à la présence des Etats-Unis et du Canada), on doit reconnaître à la Conférence d'Helsinki un intérêt beaucoup plus vaste et général, ne serait-ce que par ce que le Continent européen représente - qu'il soit en paix ou en guerre – pour le reste du monde et d'abord pour les pays du bassin méditerranéen.

Pourquoi le Saint-Siège a-t-il accepté de devenir membre de la Conférence? Cela est évident: ce n'est pas simplement pour répondre aimablement à l'invitation courtoise des pays européens, si différents au plan des systèmes gouvernementaux, mais finalement d'accord pour juger légitime et même souhaitable la présence du Saint-Siège à ces grandes assises, Et ce n'est pas non plus parce que le Saint-Siège se serait senti en mesure de fournir un apport spécifique à l'examen des problèmes politiques ou militaires de la sécurité européenne, ou à ceux de la coopération dans le domaine économique, industriel ou commercial: tous problèmes que le Saint-Siège considère avec beaucoup de respect et dont il connaît l'importance parfois vitale, mais dans lesquels - en ce qui concerne leurs aspects techniques - il est et se déclare incompétent.

Mais au delà, et Nous pourrions dire bien au dessus des aspects techniques et concrets des problèmes de la sécurité et de la coopération, il y avait précisément tout l'espace touchant aux principes suprêmes - éthiques et juridiques - qui doivent informer l'action et les rapports des Etats et des peuples. Et en ce domaine le Saint-Siège a senti qu'il ne devait pas refuser le concours qu'on lui offrait la possibilité de donner, et qui lui permettait aussi d'être dans la Conférence - comme Nous l'avons rappelé récemment dans notre réponse aux vœux de Noël du Sacré Collège - «l'interprète plus direct et le porte-parole de l'exigence du respect de la conscience religieuse».

La Conférence a fixé des principes et indiqué des normes de comportement, en soi excellents, dont l'efficacité pour l'action devra toutefois trouver une vérification dans les faits, pour que le jugement de l'histoire sur cet événement puisse s'avérer positif. Ces principes et ces normes, acceptés par tous les participants, se rattachent à un patrimoine idéal commun aux peuples de l'Europe.

Cet héritage, nous pouvons l'ajouter, basé essentiellement sur le message évangélique que l'Europe a reçu et accueilli, est, en substance, également commun aux peuples des autres Continents, y compris ceux qui n'appartiennent pas à ce qu'on appelle la «civilisation chrétienne», du fait que le message chrétien interprète, là aussi, les exigences profondes de l'homme.

Parmi les conclusions de la Conférence d'Helsinki, il nous plaît de rappeler - en même temps que les principes qui se rapportent plus directement aux relations justes, ordonnées, pacifiques entre les Etats, et à leur collaboration en de multiples secteurs – la reconnaissance du fait que le

respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales - nous citons le document - «est un facteur essentiel de la paix, de la justice et du bien-être nécessaires pour assurer le développement de relations amicales et de la coopération entre eux comme entre tous les Etats». Les Etats participants s'engagent non seulement à respecter eux-mêmes ces droits et libertés mais aussi à s'efforcer « conjointement et séparément, y compris en coopération avec les Nations Unies, d'en promouvoir le respect universel et effectif ». Qui ne voit comment l'application loyale de ces normes dans leur intégrité parviendrait à faciliter grandement les progrès de la liberté et de la justice chez tous les peuples intéressés?

Il nous plaît de le rappeler, car la reconnaissance dont nous venons de parler a pour effet de rendre vain le prétexte, souvent invoqué, qu'il s'agit là d'affaires internes de chaque Etat dans lesquelles les autres ne peuvent s'ingérer à aucun titre; et elle vise à en faire une question de légitime intérêt commun, dans le but, entre autres, d'assurer les bons rapports entre les Etats et les peuples. Cela présuppose en effet - malgré les diversités, même profondes - une base de civilisation humaine commune, se concrétisant en droits et en devoirs, et permettant à tous de vivre tranquillement et de travailler utilement ensemble. Là où cette base commune de civilisation manquerait en fait - et ceci malgré son acceptation formelle -, les nobles intentions de la Conférence s'avéreraient vaines; bien plus, celle-ci pourrait devenir exploitable pour des fins contraires à celles qu'elle s'était proposées.

La question demeure donc posée: comment les Etats entendent-ils effectivement observer les engagements pris? Nul plus que les hommes de gouvernement et les diplomates ne sait combien il est difficile de faire correspondre la réalité et le droit, surtout lorsque l'idéal s'affronte à des oppositions d'intérêts ou, pire encore, à l'égoïsme ou à la volonté de puissance.

Malgré tout, le Saint-Siège continue à attribuer une grande importance aux développements du droit international, qu'il soit universel ou régional. Tout progrès dans la conscience, dans l'affirmation, dans l'engagement d'une déontologie projetée sur l'avenir des peuples et de leurs rapports, représente une précieuse contribution à la formation - même lente et laborieuse - d'un ordre effectif de paix dans le monde.

Le Saint-Siège, pour sa part, ne se lassera pas de recommander et de favoriser, dans la mesure de ses forces, l'authentique maturation d'une telle conscience en collaborant avec tous ceux qui partagent cette conviction. Et parmi ceux-là, Nous sommes sûr de pouvoir compter les Etats que vous représentez et auprès desquels, Nous en sommes certain, vous ne manquerez pas de vous faire les interprètes de notre pensée et de nos encouragements.

Puisse cette année, commencée hélas! sous le signe de plusieurs douloureux conflits et de tensions dangereuses, être témoin de l'encouragement généreux et inlassable de tous ceux qui ont un poste de responsabilité, et de la Communauté internationale, pour la paix dans la justice ! Et fasse le Seigneur que leurs efforts soient efficaces!

Tel est notre souhait. Telle est notre prière.

*AAS 68 (1976), p.185-191.

Insegnamenti di Paolo VI, vol. XIV p.25-33.

L'Attività della Santa Sede 1976, p.14-19.

L'Osservatore Romano, 12-13.1.1976, p.1, 2.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.3 p. 1, 8.

La Documentation catholique, n.1691 p.104-107.